

Compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 mars 2020 à 20 h 00

L'an deux mil vingt, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard MITATY, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BIDEAUX, DALLOT, CHAUSSE, PLANTUREUX, LAIZEAU, RENAUD, PASQUET, NICOLET, DUDEFANT, YVERNAULT

Secrétaire de séance : Henri PASQUET

Date d'envoi de la convocation : 02 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Approbation du PV de séance du 19 décembre 2019.

Tour de table des différentes réunions auxquelles les membres du Conseil municipal ont assisté.

Ordre du Jour :

- **vote du compte administratif** (document consultable sur place à la mairie)

- **Approbation du Compte de Gestion 2019**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que tout est régulier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relative à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

● **Affectation des résultats :**

<u>A Résultat de l'exercice : fonctionnement</u>	132 673.81
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1	234 790.69
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	367 464.50
<u>D Solde d'exécution d'investissement N+ report N-1 (ligne 001)</u> D 001 (besoin de financement)	- 55 408.34
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	273 428.00
<u>F Besoin de financement : F = D + E</u> (F est supérieur à 0 donc pas besoin de couverture de financement. Le Conseil municipal peut affecter C comme il veut)	218 019.66

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

report des résultats en fonctionnement et en investissement

* 585 484.16 euros en recettes de fonctionnement (compte 002 - résultat de fonctionnement reporté).

* 55 408.34 euros en dépenses d'investissement (compte 001 – solde d'exécution négatif

● **devis Unisylva :**

Pour information et conformément à la réunion du Conseil municipal, le devis d'Unisylva a été validé pour la replantation des sapins (parcelle à Sagrolles plus ceux des parcelles déjà plantées mais qui sont « morts » à cause de la sécheresse de l'été 2019.

● **montant du loyer du garage appartenant au n°9, rue Principale :**

Le locataire du logement à cette adresse est parti en fin d'année 2019, et les propriétaires de la maison située à proximité immédiate se sont montrés intéressés par le garage dans le cadre d'un projet personnel, pour en faire un entrepôt. Conformément à sa délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé de le louer de façon indépendante (Ce garage sera alors désolidarisé de la maison d'habitation). En effet, il est situé de l'autre côté de la rue Principale et ne fera pas défaut au logement puisque celui-ci dispose déjà d'un garage en sous-sol.

Il faut maintenant que le Conseil délibère sur le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de le louer 50 €/mensuel à compter du 1^{er} avril 2020.

_ La séance est levée à 21 h30.